

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurence Désormeaux

<https://www.cadre21.org/membres/191c9e6d6e9d9fe10a7461c8>

Date d'obtention : 2021-09-24 19:03:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer la victime, l'auteur du signalement et les autres personnes impliqués le plus rapidement possible pour pouvoir protéger l'intégrité des personnes concernées. Évaluer l'incident sans porter de jugement et avoir une attitude réconfortante, remplir la grille pour déterminer les éléments de la situation. Vérifier avec les autres jeunes impliqués et compléter la grille avec eux aussi, seul à seul pour rétablir la vie privé de la victime. Confisquer les appareils électronique s'il semble que ceux-ci contient de la pornographie juvénile et éviter la propagation du contenu. Le placer sous scellé devant le jeune qui fermera l'appareil lui même. Avec les informations obtenus et si la situation semble être un acte malveillant l'intervenant doit immédiatement communiquer avec le service de police. Si la situation semble être un acte impulsif rencontrer l'instigateur en protégeant les autres élèves impliquées et ainsi comprendre l'intention derrière le geste. Communiquer avec les parents et le service de police pour que tout les partis soit sensibilisé.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que la trousse peut être utilisée avec une amie inquiète de la victime pour aller recueillir l'information avant de rencontrer la victime et que celle-ci a pu agir de façon impulsive en partageant des photos d'elle même et qu'elle doit être sensibiliser. Que si un parent est inquiet et demande d'utiliser la trousse le référer au service de police car nous ne pouvons établir si préjudice dans le milieu scolaire. Que si un élève refuse de collaborer et refuse de remettre son appareil à l'intervenant le service de police est contacté immédiatement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que la partie la plus délicate est l'accueil de la victime. Celle-ci doit se sentir soutenu et épauler dans ce genre de situation. Il peut y avoir de grande conséquence et les impacts sont nombreux, tant au niveau psychologique, physique, sociale et financière. Il est primordial d'accompagner la jeune victime dans un processus positif de sa vision d'elle-même et être à l'affût des changements de comportements. Elle doit se sentir protégé et l'amener à faire la différence entre une erreur de jugement et la personne qu'elle est.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

